

Ces cadeaux du fisc à ne pas négliger



«Les contribuables ont tout à gagner à relire et, au besoin, corriger la déclaration», explique Jean-Baptiste de Pascal, directeur général délégué d'Inter Invest. STOCK ADOBE

La déclaration de revenus regorge de petites astuces qui permettent de faire baisser la facture finale.

Les Français le savent bien. Une erreur sur la [déclaration de revenus](#) peut coûter cher. Mieux vaut dès lors vérifier plus d'une fois ce document avant de le signer. Cette prudence vaut aussi pour les quelque 11 millions de contribuables qui ont des revenus simples (salaire, pension...) connus du fisc, et qui profitent de ce fait d'une déclaration préremplie. Pour eux, la tentation peut être grande de ne pas vérifier les informations fournies par le fisc. «*C'est une erreur*, estime Jean-Baptiste de Pascal, directeur général délégué d'Inter Invest. *Les contribuables ont tout à gagner à relire et, au besoin, corriger la déclaration.*»

Un exemple? La prise en compte de l'inflation (5,2 % en 2022) dans le calcul de l'impôt. Le fisc a rehaussé les différentes tranches d'imposition (5,4 %) pour ne pas pénaliser ceux qui n'ont pas vu leur salaire augmenter. Les foyers dont les revenus se situent à la limite des différentes tranches (11 %, 30 %, 41 %...) paieront donc potentiellement un peu moins d'impôts. «*Les contribuables peuvent profiter de cette baisse immédiatement en actualisant, sur le site des impôts, le montant prélevé à la source*», rappelle Jean-Baptiste de Pascal.

Des intégrations manuelles

Autre avantage à ne pas oublier? Celui lié aux versements effectués sur un plan d'épargne logement ([PER](#)) «*Les sommes versées figurent sur la déclaration à titre indicatif, mais c'est ensuite au contribuable de reporter ces montants au bon endroit*», poursuit le directeur général délégué. De même, lorsque les ménages détiennent plusieurs PER, il n'est pas rare que



le fisc n'en comptabilise qu'un seul. Il faut dès lors réintégrer manuellement ces sommes.

Certaines petites économies d'impôts, bonnes à prendre, doivent aussi être intégrées manuellement. Ce sont des avantages fiscaux liés aux frais de scolarité. Au collège, cette réduction d'impôt se monte à 61 euros par enfant. Elle est de 153 euros au lycée et de 183 euros dans le supérieur. De petites économies qui, mises bout à bout, peuvent donner droit à de jolies sommes.